

un million et quart de dollars par an, ce qui représente en majeure partie un profit. C'est pourquoi l'on pourrait croire que nous devrions émettre les plus beaux timbres qui soient. Malheureusement, les timbres canadiens ne sont pas comparables à ceux des autres pays. Prenons par exemple ceux de la Jamaïque, d'Antigua ou des autres pays des Caraïbes. Ils émettent de beaux timbres aux couleurs nettes et sans bavures, et la photographie est superbe. Ce sont de véritables trésors pour tous les collectionneurs. A mon avis, le ministère des Postes pourrait faire mieux dans ce domaine, et je suis sûr que notre nouveau ministre des Postes communiquera son enthousiasme et son zèle à la Direction de la philatélie afin que nous ayons, nous aussi, de très beaux timbres. Je ne vois pas pourquoi les timbres canadiens ne seraient pas aussi beaux que ceux des pays étrangers.

Je dirai pour finir que je suis contre l'adoption de cet important projet de loi avant qu'il soit examiné par un comité. Je m'oppose également à des frais accrus et à un service réduit. C'est un mauvais principe. Je ne comprends pas qu'on puisse y songer. Je regrette qu'on n'ait pas présenté le projet de loi sous une autre forme. J'aimerais qu'on fasse des Postes une société de la Couronne.

[Français]

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, nous sommes en train de discuter le bill sur les Postes et, à mon avis, cette discussion prend une tournure très intéressante, à en juger par les discours que nous entendons depuis un certain nombre de jours. Au fait, la majorité des députés désirent blâmer le ministre qui veut mettre la charrue devant les bœufs.

Monsieur l'Orateur, l'étude de ce bill doit être soumise à un comité. Le ministre a déjà déclaré qu'un groupe d'experts de son ministère étudiait actuellement la réorganisation du ministère des Postes et était en train de repenser complètement les structures du ministère, au cas où le ministère des Postes deviendrait une société de la Couronne. Si cette mesure était adoptée, cela rendrait notre discussion et ce bill absolument inutiles, puisque la notion de service postal au Canada serait complètement changée.

Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait qu'on se hâte d'adopter son bill sur les Postes avant même qu'on connaisse les résultats de cette étude. Je qualifie d'étrange cette attitude d'un ministre qui veut mettre la charrue devant les bœufs, d'un ministre qui sert des intérêts autres que ceux des citoyens du Canada, puisque si l'on adopte ce bill, il en

coûtera encore davantage au peuple canadien sans qu'il sache si, dans un an, dans deux ans ou dans trois ans, on fera une autre étude afin de savoir si le ministère des Postes va devenir ou non une société de la Couronne.

Monsieur l'Orateur, la question est des plus sérieuse. Pour ce qui est de la possibilité que le ministère des Postes devienne une société de la Couronne, j'ai essayé de le savoir dernièrement et je n'ai pu obtenir de réponse, quand j'ai demandé au ministre si des experts étudiaient actuellement cette question. J'aimerais qu'il me le confirme tout de suite, étant donné que la question a été jugée irrecevable, comme l'atteste la page 1647 du *hansard* du 22 octobre. Je demande donc de nouveau au ministre de nous dire s'il est vrai que des études sont actuellement en cours pour que l'on s'assure que ce bill repose sur des fondements sérieux.

Monsieur l'Orateur, dans un article publié dans le journal *Le Devoir* du 23 mai 1967, on pouvait lire ceci:

Le président Lyndon Johnson a créé une commission spéciale chargée d'étudier la réorganisation du ministère des postes des États-Unis et son remplacement éventuel par une société gouvernementale.

On peut voir les mêmes constatations, la même évolution, dans de nombreux pays.

Chez nous, au Canada, on a connu le rapport Anderson, en 1965. Le même article parlait également de ce rapport, et je cite:

Dans son rapport du 27 septembre 1965 le juge Anderson fait les commentaires suivants: «Pendant que le cherchais...

C'est ici que cela devient intéressant.

«Pendant que je cherchais à déterminer si le taux de traitement des employés des postes sont justes et raisonnables, j'en suis venu à me demander s'il n'y aurait pas lieu, en vue d'assurer un meilleur service postal au Canada et de répondre aux besoins des personnes qui s'en occupent, de remettre l'administration de ce service entre les mains d'une société de la Couronne».

Le Juge Anderson énumère ensuite les arguments qui militent en faveur de l'organisation du service postal sous forme de société de la Couronne:

1. Les postiers forment un groupe distinct et homogène; ils constitueraient facilement un groupe de négociation approprié.
2. Le service des postes réalise la plus grande partie du revenu servant à rémunérer ses propres employés.
3. Les postiers sont, pour la plupart, des employés à demi spécialisés et il y a, de ce fait, une grande similitude entre leur groupement et les organisations ouvrières du monde industriel.

● (4.20 p.m.)

Le juge Anderson poursuit son exposé en huit points, prouvant hors de tout doute que le ministère des Postes souffre non pas d'un déficit, mais d'un manque de réorganisation de sa structure même.